

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

**Le 14 JANVIER 2016 à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

### Décisions prises et questions débattues

#### Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIE au CDHU l'étude pour la révision du POS en PLU.
- PREND ACTE de l'avancement de la création du site internet de la commune et donne son accord pour le choix de l'hébergeur qui sera la société OVH.
- REPORTE à une prochaine séance l'approbation du règlement du cimetière.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

##### Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Madame Crespeau en remerciements du colis de Noël offert par le CCAS.

##### Informe

- que malgré un avis défavorable de la commune (délibération du 24/09/2015) le syndicat du bassin versant de l'Armançon a été créé.

- que les communes du Chaourçois et du Val d'Armance sont prêtes à accueillir, dans le cadre de leur fusion, les communes de la Communauté de Communes de Bouilly Mogne Aumont intéressées pour les rejoindre. Les membres du Conseil Municipal sont invités, s'ils le souhaitent, à une réunion débat qui se tiendra le 21 janvier 2016 à Crésantignes.

- qu'une réunion concernant le schéma de coopération intercommunale sera organisée le 20 janvier 2016 à Laines aux Bois à laquelle les membres du Conseil Municipal sont invités.

- que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente de la propriété sise au 223 le Petit sentier.

##### Madame Christiane Gomas :

- souhaite la bienvenue à Sarah au foyer de Emilie Lapie et David Mayeur.

La séance a été levée à 20 heures 35

Sommeval, le 18/01/2016

Le maire, André Billet

  
